

Colloque transfrontalier

„Les enjeux juridiques relatifs aux installations d'énergie renouvelable“

7 juin 2019 - 9h15 -15h15 - Hochschule Kehl, Salle 210, Kinzigallee 1, D-77694 Kehl

Hochschule für öffentliche
Verwaltung Kehl

UNIVERSITY
OF APPLIED SCIENCES



09:15 – 09:45 Introduction à la thématique

09:15 Ouverture et mots de bienvenue par les organisateurs

Paul Witt, Recteur de la Hochschule Kehl et Philippe Terneyre, Université de Pau
Animation: Michael Frey, Hochschule Kehl et Vulla Parasote, TRION-climate

09:45 – 10:50 Sujet 1: Présentation générale de l'autorisation environnementale

Quels projets et législations sont concernés par les autorisations environnementales en France et en Allemagne ?
Quels sont les processus de délivrance ? Quels avantages et insuffisances ?

09:45 Champ d'application, portée et processus de délivrance

Antoine Bourrel, Maître de conférences, Pau Droit Public
Cornelia Mengus, Centre de compétences sur l'énergie, Regierungspräsidium Freiburg

10:30 Bilan de l'autorisation environnementale

Aurélien Vignot, Service Prévention Risques Anthropiques, Cheffe du Pôle Ressources, DREAL Grand-Est
Mirco Kron, Collaborateur scientifique, Hochschule für öffentliche Verwaltung Kehl

11:30 – 12:50 Sujet 2: Obstacles juridiques à l'implantation des installations d'EnR

Quels obstacles juridiques s'opposent à l'implantation et l'exploitation des installations d'énergie renouvelable et
quelles solutions peuvent être proposées par les autorisations environnementales ?

11:30 Le cas de l'énergie éolienne

- **La relativité temporelle des études d'impact dans les projets éoliens**
Laura Descubes, Avocat, Cabinet Rivière | Avocats | Associés
- **La régularisation des autorisations environnementales : l'office du juge du plein contentieux**
Jean Gourdou, Professeur, Pau Droit Public
- **Les obstacles juridiques et leurs solutions dans les autorisations des éoliennes**
Anna Alvensleben, Service Construction et Environnement, Landratsamt Schwäbisch Hall

12:15 L'exemple français de la géothermie profonde

Elisa Foi, Chercheure, Projet GÉFISS - Pau Droit Public

12:30 L'exemple allemand des installations biogaz

Peter Majer, Directeur innovation et développement, BADENOVA

14:00 – 15:00 Sujet 3: Les suites de l'exploitation des installations éoliennes

Quels dispositifs pour le démantèlement des éoliens et la remise en état du site ?
Les avantages du repowering et sa mise en œuvre juridique en France et en Allemagne.

14:00 Démantèlement et remise en état du site

Pierre Cambot, Professeur, Avocat
Michael Frey, Professeur, Hochschule für öffentliche Verwaltung Kehl

14:30 Repowering des parcs éoliens

Julien Bonneau, Juriste, VALOREM Groupe
Markus Jenne, Economiste, Cabinet Sterr-Koelln & Partner

15:00 – 15:15 Synthèse et conclusions de la conférence

15:00 Louis de Fontenelle, Maître de conférences, Pau Droit Public